

Compte-rendu du Conseil Municipal *Séance du Lundi 9 Décembre 2009 à 20 h 30*

Présents : Mmes GOUTTE, BERNAUD, BODEI et HERAUD.

Mrs BERNARD, HILARION, BOUSSARD, ODIN, BRILLAUD, GABORIT,
MAREDA, MICHEL, MIGLIORINI, PONTACQ et RIVIERE.

Secrétaire de séance: Mr BOUSSARD.

Le compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.
Mademoiselle BERNAUD tient cependant à préciser qu'elle souhaite que, concernant la question de la fusion CCB/SIVOM abordée en questions diverses, la phrase « Le Conseil regrette ... » soit remplacée par la phrase « Une partie du Conseil regrette ... »

Sur demande de Madame le Maire, le Conseil accepte, à l'unanimité, que 2 questions supplémentaires soient inscrites à l'ordre du jour concernant des admissions en non valeur et le dossier de l'aménagement de la forge.

1) CCB / SIVOM : fusion, statuts, élection des délégués

Madame le Maire rappelle que cette question a été abordée à de nombreuses reprises en Conseil et estime qu'un nouveau débat est inutile. Elle propose de passer immédiatement aux 3 votes. Ceux-ci se déroulent à bulletin secret.

⇒ Concernant le projet de fusion CCB / SIVOM, le résultat est le suivant :

15 votants

15 suffrages exprimés

Pour : 13 voix

Contre : 2 voix

⇒ Concernant le projet de statuts de la nouvelle communauté de communes, le résultat est le suivant :

15 votants

15 suffrages exprimés

Pour : 11 voix

Contre : 4 voix

⇒ Concernant l'élection des délégués, Madame le Maire fait appel à candidature pour les 3 postes de délégués titulaires.

Madame GOUTTE, Messieurs MICHEL et BERNARD se déclarent candidats.

Chacun prend la parole afin d'expliquer sa motivation personnelle.

Monsieur BERNARD expose, notamment, que son emploi du temps lui permet désormais d'occuper un poste de délégué titulaire. Monsieur BRILLAUD confirme qu'il se retire au profit de Monsieur BERNARD.

Puis il est procédé au vote.

15 votants

15 suffrages exprimés

Ont obtenu :

Madame GOUTTE : 12 voix

Monsieur MICHEL : 13 voix

Monsieur BERNARD : 13 voix

Monsieur BRILLAUD: 1 voix

Monsieur BOUSSARD: 1 voix

↳ **Madame GOUTTE, Messieurs MICHEL et BERNARD sont élus délégués titulaires.**

⇒ Puis Madame le Maire fait appel à candidature pour les 2 postes de délégués suppléants.

Mademoiselle BERNAUD, Messieurs BRILLAUD et MIGLIORINI se déclarent candidats.

Chacun prend la parole afin d'expliquer sa motivation personnelle.

Puis il est procédé au vote.

15 votants

14 suffrages exprimés. 1 bulletin nul.

Ont obtenu :

Mademoiselle BERNAUD : 3 voix

Monsieur BRILLAUD : 11 voix

Monsieur MIGLIORINI : 13 voix

↳ **Messieurs BRILLAUD et MIGLIORINI sont élus délégués suppléants.**

⇒ A la suite du vote, Monsieur BRILLAUD propose d'adopter une motion afin d'inviter le futur conseil communautaire à aborder rapidement un certain nombre de points négligés dans le cadre du travail de préparation à la fusion (statuts à préciser, ressources à déterminer, grandes orientations politiques à retenir notamment en matière d'économie ou de tourisme, positions communes à adopter sur la question des ordures ménagères ... etc). Monsieur MICHEL précise qu'il ne votera pas cette motion, les points soulevés ne relevant pas de la compétence des conseils municipaux. Monsieur BOUSSARD précise que, s'il est d'accord sur le fond sur cette motion, celle-ci lui paraît désormais inutile.

Puis il est procédé au vote.

Pour la motion : Madame HERAUD, Messieurs BRILLAUD, ODIN, BERNARD, MAREDA, MIGLIORINI et HILARION.

Contre la motion : Mesdames GOUTTE et BERNAUD, Messieurs MICHEL et RIVIERE.

Abstentions : Mademoiselle BODEI, Messieurs BOUSSARD, PONTACQ et GABORIT.

Par 7 voix contre 4, la motion présentée par Mr BRILLAUD est adoptée.

2) C.C.B : rapport annuel 2008

Monsieur MICHEL procède à la présentation de ce rapport 2008. Il présente l'ensemble des activités développées par la C.C.B. : tourisme, économie, crèche halte garderie, réseau d'assistantes maternelles, P.R.I.J., Centre de Loisirs Sans Hébergement, piscine, action sociale (C.I.A.S., R.P.A., services d'aides à domicile), activités enfance et jeunesse, etc.). Monsieur MICHEL présente l'organigramme de la C.C.B et fournit les détails importants sur la gestion administrative de cette structure. Il rappelle l'évolution du budget de la C.C.B, dont les recettes de fonctionnement sont notamment passées de 612.687,57 € en 2000 à 5.040.606,59 € en 2008 et les dépenses de fonctionnement de 530.820,15 € à 4.689.604,77 € sur cette même période. Il fournit le détail du budget 2008 de la C.C.B. Ce budget dégage un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 351.001,83 € et de 18.100,95 € en section d'investissement. Par ailleurs, l'état de la dette est raisonnable et la charge d'emprunt tout à fait correcte : 923.589 € de capital restant du au 31/12/2008. La C.C.B compte 49 postes titulaires pour 43 postes pourvus. Les principales réalisations de la C.C.B. en 2008 ont été la construction de 2 aires de jeux et le début des travaux du nouveau local du P.R.I.J. Le rapport annuel 2008 de la C.C.B n'appelle aucun commentaire ni vote.

3) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Monsieur HILARION présente ce sujet au Conseil. Il rappelle que cette question a déjà été évoquée lors de la réunion du 14 septembre 2009. Concernant la voirie, ce plan devrait être établi avant le 23 décembre 2009. Même si ce délai ne peut pas être respecté, il est important que les réflexions aient pu commencer. Un groupe de travail a été composé, constitué de Madame HERAUD et de Messieurs MICHEL, BRILLAUD, BOUSSARD, GABORIT et HILARION. Monsieur MARCEROU sera également associé à ce groupe de travail. Pour le moment, il a été simplement procédé à la recherche d'informations. S'il avait été évoqué le recours possible à un

cabinet spécialisé pour une aide technique dans le suivi de ce dossier, il apparaît désormais que ce document peut être établi par le Conseil. La voirie a été examinée, tous les espaces publics ont déjà été répertoriés ainsi que les établissements publics et les abri-bus. 6 zones ont pu être établies avec 7 cheminement possible entre elles devant respecter les différentes formes de handicaps. Ce plan consiste seulement à établir un relevé et, à ce jour, il n'est prévu aucune obligation de se mettre aux normes, sauf si des travaux sont prévus sur les éléments concernés. Monsieur HILARION expose qu'il convient donc d'acter le principe d'établissement de ce plan.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le principe de l'établissement de ce plan d'accessibilité par le Conseil et mandate le groupe de travail pour y parvenir.

4) Décisions Modificatives Budgétaires

Monsieur BERNARD expose au Conseil que des admissions en non valeur doivent être approuvées en Conseil suite à des situations d'irrecouvrabilité signalées par Monsieur le Percepteur.

➤ **Concernant le budget "assainissement"**, une créance de 212,93 € (année 2006 et 2007) est irrécouvrable suite au déménagement de la personne débitrice. Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette admission en non valeur. Une somme de 170 € sera prélevée sur le chapitre « dépenses imprévues » et portée au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).

➤ **Concernant le budget communal**, une créance de 15 € a été déclarée irrécouvrable pour des frais de garderie périscolaire impayés. Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette admission en non valeur. Aucune décision modificative ne s'avère nécessaire.

➤ **Toujours concernant le budget communal**, une décision modificative est indispensable afin de permettre, avant la fin de cette année, le règlement de salaires d'un agent communal titulaire à présent en congé maladie longue durée. Le Conseil accepte, à l'unanimité, que, pour ce faire, une somme de 4.000 € soit prélevée sur le chapitre « dépenses imprévues » pour l'affecter au chapitre 12 (charges de personnel).

➤ **Concernant le budget « développement économique »**, il apparaît que les loyers impayés par Monsieur BAFFOIGNE s'élèvent à la somme de 16.167,23 € TTC et que les frais de remise en état se sont élevés à la somme de 16.431 €. Compte tenu de la liquidation judiciaire de Monsieur BAFFOIGNE et du certificat d'irrecouvrabilité établi par Maître HIROU, mandataire liquidateur, il y a lieu d'admettre en non valeur le montant des loyers impayés à la commune. Le Conseil

accepte, à l'unanimité, l'inscription, sur le budget « développement économique », en créance irrécouvrable de la somme de 13.513,75 € H.T soit 16.167,23 € TTC.

5) Local de l'ancien logement de la Poste : délibération globale sur le projet, plan de financement et demande de subventions

Monsieur BERNARD présente l'ensemble du projet avec un nouveau plan global de financement suite à quelques ajustements. Le projet global, d'un montant évalué par architecte de 223.191,72 € H.T. (honoraires d'architecte, missions S.P.S. et raccordements réseaux compris) consiste en réalité en 4 postes distincts : l'aménagement de l'agence postale communale (sanitaires et chauffage) pour 10.341,98 € H.T., le local commercial (salon de coiffure) pour 134.263,21 € H.T., une réserve foncière pouvant être louée à une activité tertiaire pour 28.443,58 € H.T. et une partie " logement " à l'étage pour 50.142,95 €. Le Conseil approuve, à la majorité, le projet dans sa globalité tel que présenté ci-dessus et maintient sa volonté de parvenir à la réalisation de ce projet sous réserve d'obtentions des diverses subventions. Monsieur RIVIERE s'abstient, étant opposé à un projet de type commercial dans ce bâtiment.

⇒ Le financement des 3 dernières opérations est présenté en Conseil

↳ Concernant le **salon de coiffure**, des subventions sont espérées au titre du FISAC par l'Etat pour 40.279 €, par le Conseil Général pour 15.245 € et par le Conseil Régional pour 33.566 €. Cela laisserait un coût résiduel à la charge de la commune d'un montant de 45.173 €, soit 34 % du montant total du projet. Un emprunt de cette somme sur 15 ans à un taux de 4 % entraînerait des remboursements mensuels de 334,14 €, lesquels seraient compensés par un loyer possible de 450 € H.T. par mois.

Le Conseil accepte, à la majorité, ce plan de financement. Monsieur RIVIERE s'abstient.

↳ Concernant le **logement**, des subventions sont espérées par l'Etat pour 650 €, par le Conseil Général pour 9.000 € et par le Conseil Régional pour 10.028,59 €. Cela laisserait un coût résiduel pour la commune d'un montant de 33.222,22 €, soit 63 % du montant total du projet. Un emprunt de cette somme sur 15 ans à un taux de 1,85 % (prêt pour loyer conventionné) entraînerait des remboursements mensuels de 211,50 €, lesquels seraient compensés par un loyer possible de 305 € par mois.

Le Conseil accepte, à la majorité, ce plan de financement. Monsieur RIVIERE s'abstient.

↳ Concernant la **réserve foncière**, le plan de financement a été établi sans aucune subvention. Un emprunt de la somme de 34.018,52 € sur 15 ans au taux de 4 % entraînerait des remboursements mensuels de 251,63 €, lesquels pourraient être compensés par un loyer possible de 250 € par mois pour une activité tertiaire (cabinet d'infirmières par exemple).

Le Conseil accepte, à la majorité, ce plan de financement. Monsieur RIVIERE s'abstient.

Le Conseil mandate, en outre, Madame le Maire, à l'effet de procéder aux diverses demandes de subventions tel qu'exposé ci-dessus, étant rappelé que l'obtention de ces dernières est une condition indispensable de réalisation de l'ensemble du projet.

Mademoiselle BERNAUD réaffirme ses réserves concernant le dossier de faisabilité du salon de coiffure qu'elle considère comme très incomplet, notamment en ce qu'il ne prend pas en compte l'existence du salon de coiffure figurant dans la galerie marchande du Centre Leclerc. Monsieur BERNARD répond que l'étude de faisabilité prenait en compte un revenu moyen par salon de coiffure.

6) Projet au Port : recherche de financement

La question est reportée à un prochain conseil et sera à envisager dans le cadre des « fiches pays ».

7) Demande de subvention exceptionnelle

Il s'agit d'une demande de subvention présentée par l'Orchestre d'Harmonie de Cars qui envisage une grande manifestation en 2010. Le Conseil propose d'étudier cette question avec l'ensemble des subventions lors du prochain conseil en janvier 2010.

8) Régularisation acquisition parcelle à Lers

Madame le Maire expose qu'il s'agit simplement de régulariser une situation pourtant acquise. Dans le cadre de ventes de parcelles à Lers (propriétés REVAIRE/COHIDON), une petite parcelle, située dans le virage, cadastrée 1978 d'une contenance de 57 m², devait être rétrocédée à la commune, ce qui n'a jamais été fait. Cette parcelle est déjà bornée. Le Notaire propose de rattraper cette erreur en prenant les frais à sa charge.

Le Conseil se déclare, à l'unanimité, toujours favorable à l'acquisition de cette parcelle et accepte, à l'unanimité, la régularisation de cette situation, à savoir l'acquisition de cette parcelle par la commune pour 1 euro, les frais notariés étant supportés par le Notaire lui-même.

9) Destination du legs Saquary

Madame le Maire rappelle le contenu de la proposition de l'A.C.C.A. qui souhaite bénéficier du prêt de ce bâtiment selon des modalités à définir, un certain nombre de travaux pouvant être réalisés par l'association elle-même. Il s'agit désormais de savoir s'il convient d'engager une réflexion avec l'A.C.C.A. afin de savoir si un accord global peut être trouvé ou si un refus doit déjà leur être opposé. Monsieur BERNARD expose que, pour lui, ce bâtiment ne peut avoir qu'une destination d'habitation et se déclare favorable à l'étude d'un projet en ce sens. Il pense inopportun un projet de mise à disposition à une association quelle qu'elle soit et considère qu'il ne faut pas « éparpiller » les associations communales. Monsieur BRILLAUD estime que des conditions devront obligatoirement être établies concernant notamment la durée de ce prêt, les normes de sécurité du bâtiment, l'accessibilité des personnes handicapées ou la cohérence du projet avec l'ensemble du site. Madame le Maire met la question au vote. Le Conseil décide, à la majorité, de fournir une réponse favorable à l' A.C.C.A. et souhaite que soient engagés rapidement avec cette association une réflexion plus élaborée sur une possible mise à disposition de ce bâtiment.

Messieurs BERNARD, GABORIT et ODIN votent contre.

Mademoiselle BODEI et Monsieur MARENDA s'abstiennent.

Une réunion ouverte à tous les élus est fixée le mardi 22 décembre 2009 à 19 heures avec les représentants de l'A.C.C.A. pour avancer dans la réflexion.

10) Association des Maires Ruraux de France : réforme des Collectivités Locales.

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un projet de motion proposée par l'Association des Maires Ruraux de France concernant les réformes, actuellement en cours de réflexion, des Collectivités Locales. Cette association se montre, en effet, très inquiète des conséquences néfastes possibles de ces réformes. Après discussion, il est décidé qu'un modèle de cette motion sera adressé au plus vite à chaque élu pour étude approfondie et de reporter ce vote lors de la réunion de janvier 2010.

11) Projet de l'aménagement de l'ancienne forge et de la maison des associations

Monsieur BOUSSARD expose au Conseil qu'il a demandé à Monsieur ZARUBA, Architecte, d'établir le montant de ses honoraires sur ces 2 projets.

↳ Concernant la maison des associations, Monsieur ZARUBA s'appuie sur une évaluation du projet à 369.375,00 € H.T. Sa mission d'élaboration d'un avant

projet sommaire est proposée au taux de 2,55 % de ce projet, soit 9.419,06 € HT. Un nouveau rendez-vous sera fixé avec Monsieur ZARUBA afin de préciser très exactement sa mission sur ce projet car le montant annoncé semble disproportionné par rapport au travail souhaité.

↳ **Concernant le projet de la forge**, Monsieur ZARUBA s'appuie sur une évaluation du projet à 55.900,00 € H.T., le montant de ses honoraires de maîtrise d'œuvre complète étant proposé au taux de 10 % du coût de ce projet, soit 5.590,00 € H.T. Il a été précisé à Monsieur ZARUBA que le souhait du Conseil était de s'en tenir à un budget maximum de 35.000 € sur ce projet. Monsieur ZARUBA a maintenu sa proposition à 5.590,00 € H.T., quelque soit le montant final du projet, montant qu'il propose alors de « forfaitiser ». Le Conseil regrette que Monsieur ZARUBA ne baisse pas son devis, le montant de ses honoraires pouvant alors représenter près de 20 % du montant total de ce projet.

Après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, de missionner Monsieur ZARUBA pour une maîtrise d'œuvre complète sur le projet de l'aménagement de l'ancienne forge pour un montant forfaitaire de 5.590,00 € H.T. Mr BOUSSARD s'engage quand même à demander à Monsieur ZARUBA de faire une proposition d'honoraires moins élevée.

12) Questions diverses

Fondation du Patrimoine : Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant de cette fondation précisant ses conditions d'intervention sur des projets de réhabilitation d'anciens bâtiments. Une intervention dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne forge est envisageable. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal.

Lagunage : Madame le Maire signale que la réception du chantier est fixé mardi 15 décembre à 9 heures 30, les travaux devant être terminés la veille au plus tard. Le chantier compte désormais 2 mois de retard et il a fallu menacer l'Entreprise FAYAT de pénalités de retard. L'entreprise prend les compteurs à sa charge. Monsieur RIVIERE fournit tous les détails techniques de ce chantier. Il signale qu'un des problèmes importants reste l'arrivée d'eau en quantité importante en cas de fortes pluies, beaucoup de maisons disposant, en toute irrégularité, d'une évacuation des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Il propose qu'un rappel en ce sens soit fait dans le prochain bulletin municipal afin que ce genre de situation disparaisse. Le Conseil se réserve même la possibilité de délibérer afin de rendre obligatoire le contrôle des installations dans le cadre des ventes de maisons.

Monsieur RIVIERE rappelle également qu'il conviendra que les accès au chantier soient remis en état.

Travaux : Monsieur RIVIERE regrette le manque de signalisation lors des derniers travaux de voirie réalisés par l'entreprise SCREG. De plus, il demande que l'on soit plus rigoureux lors de ces travaux afin que l'on exige de l'entreprise la réalisation d'un certain nombre de tâches au moment même des travaux (calage des enrobés, réglage des tampons sous chaussée ...etc) car il est toujours regrettable de devoir y revenir après. Il émet d'une manière générale de sérieuses réserves sur la qualité des travaux réalisés par l'entreprise SCREG.

Salle Polyvalente : Monsieur RIVIERE pense qu'il faudrait procéder à un nettoyage des murs de la salle polyvalente sous forme de démoussage. Il pense qu'il faudrait en profiter pour remplacer les arbustes autour de la salle par des rosiers, moins néfastes pour les murs du bâtiment.

Conteneurs : Madame le Maire rappelle que les conteneurs ont été enlevés au Château d'Eau. Mademoiselle BERNAUD se propose de travailler sur un projet de réaménagement et de fleurissement du site.

Vignes PASQUET : Madame le Maire signale au Conseil que Monsieur Marc PASQUET, viticulteur, est propriétaire de parcelles de vignes au dessus du cimetière. Il souhaite procéder à une replantation. Il souhaite savoir si la commune est intéressée par l'achat d'une parcelle attenante appartenant à la famille HILAIRE. La question sera revue ultérieurement.

Exonérations taxe foncière : Madame le Maire rappelle que le Conseil s'est prononcé contre l'exonération de la part communale de la taxe foncière concernant les viticulteurs engagés dans une démarche "bio". Monsieur HUBERT, viticulteur, demande que le Conseil revoie sa position ou, tout au moins, qu'il la motive de manière plus précise. D'autres maires ayant été contactés sur ce sujet, Madame le Maire pense qu'une position globale doit être adoptée au niveau cantonal.

Cantine : Madame le Maire informe le Conseil que la société ANSAMBLE applique à compter du 01/01/2010 une augmentation du prix du repas de 1 %, le repas passant de 1,8039 € H.T. à 1,8218 € H.T. soit 1,92 € T.T.C.

Amis du Vieux Plassac : L'association remercie le Conseil pour le changement rapide de la chaudière. Concernant le local d'accueil des « classes du patrimoine », il a été pris en compte la volonté du Conseil d'aménager au plus vite le local de l'ancienne forge. En attendant, il pourra être utilisé un local attenant au musée mais il

faudra prévoir la venue de la commission de sécurité du fait du changement d'affectation de ce local.

Syndicat de Pays : Monsieur BERNARD signale au Conseil l'existence de commissions ouverte aux élus au sein de ce syndicat sur le thème des énergies renouvelables et ce, dans le cadre du "plan climat". Il invite les élus à y assister.

Travaux : Monsieur ODIN remet à chaque élu la fiche de travaux reprenant les tâches réalisées par les Services Techniques ces dernières semaines. Il évoque rapidement les travaux envisagés pour le passage protégé devant l'Ecole, le parking au "Chai" et pour les voiries du cimetière, de "Montuzet" et "du Gros". Les dossiers seront étudiés lors de la prochaine commission compétente.

Syndicats : Monsieur HILARION remet à chaque élu un compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux du Blayais du 24 novembre 2009 et de la réunion du Syndicat d'Electrification du Blayais du 30 novembre 2009.

Inondations : Monsieur MIGLIORINI rappelle que le rapport de l'agence "RIVIERE-ENVIRONNEMENT" concernant le problème des inondations est consultable en Mairie.

Journal Municipal : Le prochain bulletin doit sortir début janvier 2010. Il faut que les divers articles soient remis pour le 21 décembre si possible.

Téléthon 2010 : Monsieur BOUSSARD fait un rapide compte rendu de cette manifestation. La recette n'est pas encore arrêtée mais elle devait être nettement supérieure à celle de l'an dernier.

La séance est levée à minuit

~~~~~